

TUNNEL DE TOULON

**L'inauguration
avant la mise
en service**



■ **Aménagement
Entretien
avec Alain Budillon**
directeur régional de l'Équipement

CONSTRUCTION EN PIERRE SÈCHE

**Savoir-faire et
le faire savoir**

JURIDIQUE

**Rencontre
avocats-
experts**

États généraux de la pierre sèche

Savoir-faire et le faire savoir

Avignon a accueilli une réunion historique : les premiers États généraux de la pierre sèche. Elle avait pour but de créer une association des murailleurs qui garantisse la qualité et la reconnaissance de leur métier.

Pour la première fois, des murailleurs du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence, de l'Ardèche, du Cantal, du Gard, de la Lozère, de la Haute-Loire, de la Drôme et de la Corse étaient

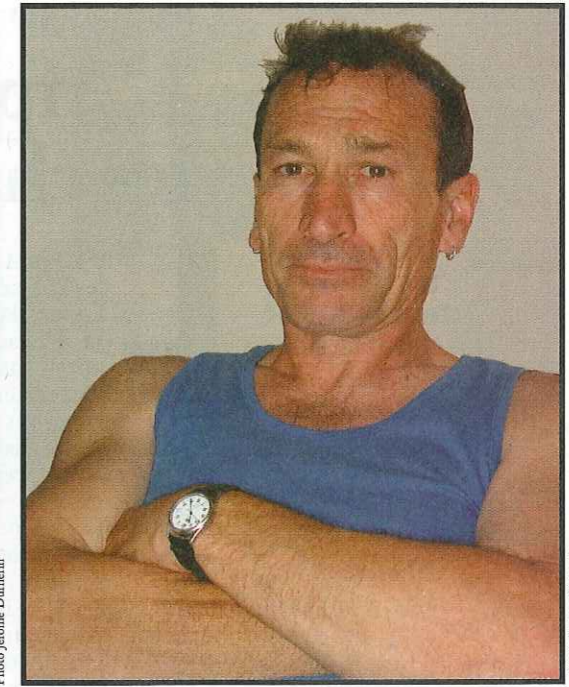
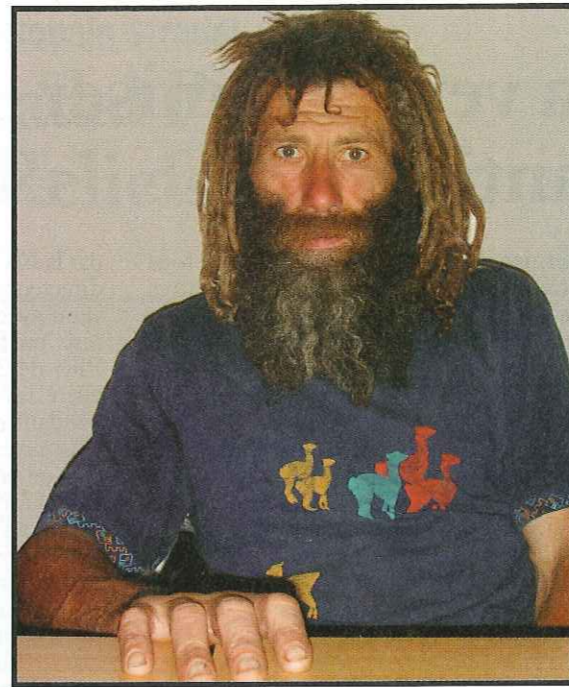
réunis autour d'une table pour parler de leur avenir.

Le mode de construction millénaire en pierre sèche est en péril. Pour répondre à une demande du marché, beaucoup de maçons remontent et construisent des édifices sans en connaître les techniques ancestrales. Ils utilisent le ciment là où tout liant est inutile, voire défigure le bâti qui perd ses qualités esthétiques, de restitution de la chaleur ou de perméabilité à l'eau. Malheureusement pour la pierre sèche, ces techniques ont traversé les âges sans tradition écrite. Elles ne disposent pas d'homologation scientifique et encore moins de reconnaissance juridique. D'où l'idée d'y remédier.

Création d'une charte

Déjà, un programme européen Interreg (Interrégional) réunit les Corses et les Majorquins sur le sujet. Par ailleurs, sept murailleurs cévenols se sont réunis pour mettre en place une charte de la pierre

Daniel Ferrand, murailleur à Bonnieux, dans le Luberon, insiste sur "la sensibilisation des consommateurs à la beauté des murs en pierre sèche et sur les méthodes pour les réaliser. C'est le client qui est prescripteur. Tout passe par lui".

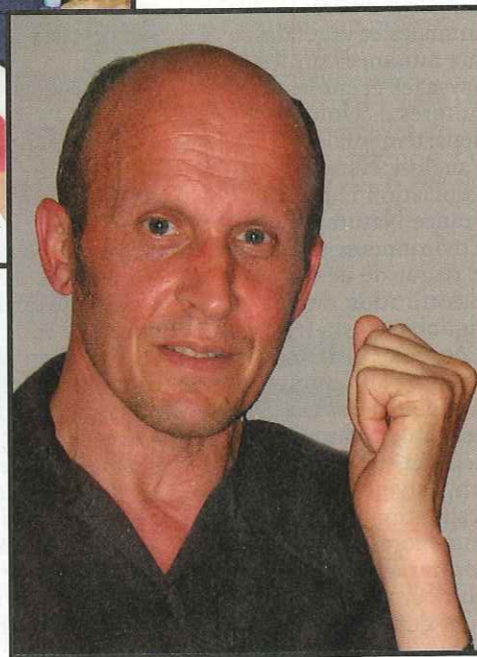


Pour Paul Arnaud, murailleur, responsable de la société Opus à Avignon, "la mise en place d'un texte de référence qui soit à la Charte des murailleurs ce qu'est la Déclaration des droits de l'homme à la Constitution est un préalable. Ensuite, à chaque région de l'enrichir de ses propres spécificités".



Cette première réunion des États généraux de la pierre sèche organisée autour d'Yves Marchand, président de la Capeb de Vaucluse, Jean-Baptiste Lanaspèze, directeur de l'Apave, et Claire Cornu, architecte, agent de développement économique de la chambre de métiers de Vaucluse, s'est déroulée en Avignon. Des personnes aussi différentes que des juristes, des scientifiques, des communicants et des administratifs ont rencontré des murailleurs, défenseurs d'une tradition orale et d'un travail manuel.

Philippe Alexandre, murailleur provençal, va réaliser, avec le soutien de la Datar, un état des lieux des bergeries de la Montagne de Lure. Ce programme, initié par l'Apave, pourrait ensuite permettre à certains sites d'accueillir des murailleurs dans des chantiers écoles. Le pays de Giono pourrait retrouver son charme d'antan comme cela se passe sur l'île de Majorque.



sèche. Ils seront prochainement dix à la signer. Présentée à Avignon, au siège de la chambre de métiers, cette charte a fait l'objet de discussions pour savoir s'il elle devait devenir le document de référence de la profession ou si chaque région devait rédiger son propre texte. Les débats se sont peu à peu orientés vers la rédaction d'un document de base comprenant les aspects incontournables comme l'absence de liant entre les pierres. À chaque région ensuite d'y ajouter ses spécificités. La mise en place d'un document national de référence est également apparue comme incontournable pour obtenir une reconnaissance des pouvoirs publics.

Les murailleurs ont également affirmé que cette future charte ne pourrait être signée que par des artisans en activité qui possèdent la maîtrise des techniques. Elle devrait bénéficier d'une médiatisation pour faire reconnaître ce savoir-faire auprès des prescripteurs. Elle disposera de garde-fous pour éviter à certaines personnes d'y adhérer par opportunisme.

Validation scientifique et juridique

Pour y parvenir, une validation scientifique des qualités mécaniques des murs

en pierre sèche est indispensable. Au Beaucet, dans le Vaucluse, un ingénieur de l'ENTPE de Lyon viendra réaliser des études de résistance sur le matériau dès juillet. Des murailleurs provençaux construiront un mur de 4 mètres de haut, de 1,80 mètre d'épaisseur à la base et de 1,20 mètre au sommet. Des bâches y prendront appui. Elles seront ensuite remplies d'eau jusqu'à ce que l'édifice lâche. Des experts étudieront les points de rupture.

Le choix de ce village n'est pas anodin. Son maire n'est autre que Roger Bouvier, conseiller régional, boulanger comme Paul Gilles, le président de la chambre de métiers de Vaucluse, initiateur comme lui de la démarche de promotion et de défense de la pierre sèche.

L'objectif est d'obtenir une norme Afnor qui permettra aux murailleurs de répondre aux appels d'offres, notamment auprès des DDE, et d'assurer une garantie décennale à leurs ouvrages. Il faudra encore quelques années pour que tout le dispositif se mette en place. La beauté de nos paysages et la pérennité d'un savoir-faire sont en jeux. ♦

Emmanuel Brugvin



RG. DIAGNOSTICS

Un Collège d'Experts

CAVAILLON. AIX. MARSEILLE.

Paris. Grenoble. Orange. Nîmes.

- Mesurage Carrez • Diagnostic Plomb
- Diagnostic Amiante • Diagnostic Termites
- Diagnostic Radon • Diagnostic Légionella
- Evaluation Immobilière
- Diagnostic technique copropriétés
- Etude chimique & pollution des sols
- Etude d'impact & Environnement

n° Vert : 0 800 880 836